



# FEDERATION CAMEROUNAISE DE FOOTBALL

## CAMEROON FOOTBALL FEDERATION

Affiliée à la FIFA en 1962, à la CAF en 1963 et à l'UNIFFAC en 1998

### COMMUNIQUE DE PRESSE N°06 /FECAFOOT/PDT/22

La Fédération Camerounaise de Football (FECAFOOT) informe l'opinion qu'elle procède actuellement au paiement de la deuxième tranche de la subvention destinée aux clubs du championnat de MTN Elite One, soit **11. 000 000 FCFA** pour chaque club. Ceci sous réserve de la production par ces derniers des justificatifs de paiement des salaires demandés suite au versement de la première tranche de ladite subvention à hauteur de **12 000 000 FCFA** par club.

Au même moment, une somme de **6. 000 000 FCFA** est versée à chaque club, représentant l'appui de la FECAFOOT pour l'hébergement et la restauration des équipes pour la phase retour du championnat.

A terme, pour la saison en cours, la fédération aura octroyé la somme de **29. 000 000 FCFA** à chaque équipe, soit une enveloppe globale de **725 000 000 FCFA** mise à la disposition des clubs de MTN Elite One.

En Elite Two, un montant de **7. 000 000 FCFA** sera versé dans les prochains jours à chacun des 13 clubs du championnat en guise de deuxième tranche de la subvention. Un premier paiement de **7. 000 000 FCFA** avait déjà été effectué au profit de chaque équipe.

En tout, la FECAFOOT pour cette saison, a mis à la disposition des clubs de MTN Elite One et MTN Elite Two la somme totale de **907. 000 000 FCFA**.

En ce qui concerne le championnat de première division de football féminin « Guinness Super League », la fédération procède au règlement des arriérés de la 4<sup>ème</sup> tranche de l'année 2020-2021 d'un montant de **6. 500 000 FCFA** et le paiement de la moitié de la subvention de la saison 2021/2022 soit **31.500 000 FCFA**.

A cela s'ajoute le déblocage de **15. 000 000 FCFA** représentant l'appui de la FECAFOOT aux salaires des joueuses, ainsi que la somme de **18 000 000 FCFA** affectée à l'achat des équipements des clubs. L'enveloppe globale destinée au championnat de première division de football féminin est de **71 000 000 FCFA**.

Soucieux de l'amélioration des conditions de vie du footballeur, le Président de la FECAFOOT invite les promoteurs de clubs au respect des clauses contractuelles les liant à leurs employés.

Fait à Yaoundé le 10 mai 2022

LE PRESIDENT  
  
ETO'O Fils Samuel